



**Fédération des Abbayes
Vaudoises**

**77^e ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES
Dimanche 16 juin 2019 à 09h15
A l'Hôtel-de-ville d'Yverdon-les-Bains**

L'Abbé-président Patrick Terry a l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette 77^e assemblée ordinaire des délégués de la FAV à 09h15. Il souhaite à tous la bienvenue et remercie les abbayes qui ont répondu favorablement à notre convocation.

L'Abbaye d'Yverdon nous accueille en ce jour à l'occasion de son 200^e anniversaire.

Notre Abbé-président salue particulièrement la présence de :

M. Thierry Gaberell, Abbé-président de l'Abbaye d'Yverdon
M. Jean-Daniel Carrard, Syndic d'Yverdon-les-Bains
M. Louis-Claude Pittet, représentant de la SVC et membre de notre Conseil
M. Richard André, officier fédéral de tir, arrdt 1
M. Francis Rossi, Président de l'Association cantonale vaudoise des tireurs vétérans
M. François Bétrisey, Président d'honneur des Vieilles Cibles Valaisannes
M. Norbert Penel, président d'organisation du GTAV 2018

Les personnalités suivantes se sont excusées :

M. René Echenard, Abbé-président d'honneur de la FAV
M. Jean-Marc Nicod, Abbé-président d'honneur de la FAV
M. Bernard Viénet, Membre d'honneur de la FAV
M. Roger Mayor, Membre d'honneur de la FAV
M. Werner Haenni, Membre d'honneur de la FAV
Mme. Catherine Pilet, Présidente de la SVC
M. Jean-Jacques Mercier, greffier de la FAV
M. le Lieutenant-Colonel Marc Schoeni, ancien chef de la division affaires militaires et logistique
M. Michel Chardonnens, Officier fédéral de tir arr. 2
Mme. et M. les Préfets Evelyne Voutaz et Etienne Roy, Préfets du District Jura – Nord Vaudois.

M. Thierry Gaberell, Abbé-président de l'Abbaye d'Yverdon, nous apporte les salutations de son Conseil et de son Abbaye. Il souhaite la bienvenue à tous de la part des deux abbayes d'Yverdon et se réjouit d'accueillir les Abbayes vaudoises présentes à l'occasion du jubilé du 200^e anniversaire de l'Abbaye d'Yverdon.

M. Jean-Daniel Carrard, Syndic d'Yverdon-les-Bains nous souhaite à son tour la bienvenue ; il nous présente sa Commune et nous donne quelques explications sur les caractéristiques de la ville ainsi que sur son parc scientifique et son futur parking souterrain. Il relève d'autre part que l'art du tir date de très longtemps à Yverdon-les-Bains.

Le Conseil propose la nomination d'un scrutateur en la personne de Charles-Henri Kohli. Ce qui est accepté.

Patrick Terry prie les personnes qui prendront la parole de bien vouloir mentionner le nom de l'Abbaye qu'il représente.

Avec la convocation de cette assemblée a été joint l'ordre du jour, lequel ne subit aucune modification. Il sera suivi comme tel :

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Procès-verbal de la 76^e Assemblée ordinaire des délégués à Ballens
3. Rapport du Conseil
4. Comptes 2018 et rapport de la commission de vérification + votation
5. Fixation de la cotisation annuelle, de la contribution au fonds des jubilés et la contribution à l'assurance accidents des sociétés de tir
6. Election d'un membre du Conseil de la FAV
7. Honorariat
8. 10^e GRAND TIR des Abbayes Vaudoises 2018 à Montricher, rapport final
9. Loi sur les armes
10. Assurance USS
11. Dates des prochaines assemblées des délégués
12. Communications du Conseil
13. Propositions individuelles et divers

1. Liste des présences

48 délégués représentant 29 abbayes sont présents.

P. Terry cite les noms des 25 abbayes qui ont pris la peine de s'excuser pour cette séance et rappelle aux délégués de bien vouloir, si ce n'est pas fait, de signer la liste de présence.

2. Procès-verbal de la 76^e assemblée ordinaire des délégués

Le procès-verbal du 22 juillet 2018 a été adressé à chaque abbaye membre de la FAV pour cette assemblée. Personne n'en demande la lecture.

Le PV du 22 juillet 2018 est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteur Jean-Jacques Mercier.

3. Rapport du Conseil

- Le conseil a tenu 4 séances ordinaires depuis juin 2018.

Quelques chiffres, que l'on retrouve d'une année à l'autre :

- 175 Abbayes
- quelque 25'922 membres

- environ 7'923 tireurs en 2018.

Nous avons deux dames Abbé-présidentes, soit :
Aurore Chabloz, abbaye des Carabiniers de Concise
Chantal Cornaz, abbaye des Bourgeois de Faoug

Cette année, 97 plans de tir pour 98 confréries ont été présentés.

Le rapport du Conseil pour l'année 2018 figure comme d'habitude dans le fascicule « Rapport SVC » que chaque abbaye a reçu. Il figure également sur le site www.tir-vd.ch onglet « Abbayes vaudoises ».

Le rapport présente, entre autres, ce qui suit :

- les adresses et coordonnées des membres du Conseil
- toutes les dates importantes à retenir
- la liste des jubilés des Abbayes (établie d'après les dates de fondation figurant sur la liste officielle). Ces jubilés doivent être confirmés avant le 31 janvier de chaque année. Patrick Terry rappelle qu'il faut respecter cette date au vu des agendas chargés de tout un chacun ! Merci d'avance !
- la liste des médailles de mérite
- le « mot » de l'Abbé-président.

Le rapport du Conseil est accepté à l'unanimité.

4. Comptes 2018 et rapport de la commission de vérification + votation

La feuille de compte n'a pas été insérée à l'envoi des convocations. Cependant, elle a été distribuée aux sociétés demandeuses à l'entrée de la salle. J.-L. Pidoux, notre Trésorier, a l'honneur de nous présenter les comptes 2018 en nous donnant quelques chiffres :

Nous avons CHF 8'745.21 sur le compte postal, CHF 20'060.40 sur le compte E-deposito et 22'283.55 sur le compte BCV. Le montant des débiteurs 2018 s'élève à CHF 738.-. La fortune s'élève à CHF 51'827.16. Les comptes 2018 terminent avec une perte de CHF 3'530.35. Cette diminution s'explique par l'achat de « drop-stop » qui a été offert aux participants au GTAV.

La commission de vérification des comptes est composée des Abbayes suivantes :
Abbaye Société de tir des Carabiniers de Blonay (18)
Abbaye des Echarpes Blanches, Montreux (115)
Abbaye des Carabiniers, St-Légier-La Chiésaz (154)

M. Gilbert Jaunin, représentant l'Abbaye Société de tir des Carabiniers de Blonay, nous donne lecture du rapport de vérification des comptes 2018. Il confirme l'exactitude de la comptabilité ainsi que des comptes présentés. Il propose de les adopter avec remerciements à notre trésorier.

Personne ne demande des compléments d'informations ou des explications complémentaires. En conséquence, Patrick Terry propose de les accepter tels que présentés. Ceci est fait à l'unanimité avec les remerciements d'usage au trésorier Jean-Luc Pidoux.

5. Fixation de la cotisation annuelle, de la contribution au fonds des jubilés et la contribution à l'assurance accidents des sociétés de tir

La cotisation annuelle s'élève à CHF 1.- par tireur et la contribution au fonds des jubilés à 25 francs par abbaye et ceci depuis 1999.

La nouvelle contribution raisonnable acceptée en 2002, relative à l'Assurance accidents des sociétés de tir, fait que toutes les abbayes sont sûres que tous leurs tireurs sont assurés.

Rappel du tarif :

0 – 75 membres	CHF 25.-
76 – 200 membres	CHF 50.-
Dès 201 membres	CHF 75.-
Fonds des jubilés :	CHF 25.- par abbaye/an

Le Conseil de la FAV propose à l'Assemblée le statu quo, concernant la cotisation annuelle, la contribution au fonds des jubilés et la contribution à l'assurance accidents (USS). Il est à relever que la trésorerie est saine et que l'an prochain les cotisations seront maintenues comme ci-dessus.

Les membres acceptent ces contributions en levant la main. Patrick Terry remercie les délégués pour leur acceptation.

6. Election d'un membre du Conseil

Jean Francey, entré au Conseil de la FAV en 1999, a souhaité être relevé de ses fonctions. Le Conseil a pris les devants et a trouvé un candidat intéressé à reprendre le poste de directeur des tirs. Patrick Terry passe alors la parole à M. Florian Ruchet de l'Abbaye du Chamossaire qui présente le candidat Patrice Deppen, domicilié à Chessel, viticulteur et agriculteur et expert à la Confrérie des Vignerons; c'est un tireur actif, membre de dix abbayes et actuel abbé-président de l'Abbaye du Chamossaire.

C'est par des applaudissements soutenus que Patrice Deppen est élu au Conseil de la FAV ! Il s'avance près de la table du Conseil et reçoit notre insigne distinctif, la cravate ainsi que les félicitations d'usage de notre Abbé-président.

Patrice Deppen remercie l'assemblée ainsi que les abbayes de l'Est Vaudois présentes. Il se réjouit de reprendre ce poste ; il est très honoré de faire parti du Conseil de la FAV.

Patrick Terry rappelle qu'il souhaite aussi rentrer dans le rang et qu'il attend que des volontaires s'annoncent.

A ce jour, le Conseil est ainsi composé :

Abbé-président : Patrick Terry

Lt d'abbé + web master : Charles-Henri Kohli

Greffier : Jean-Jacques Mercier

Trésorier : Jean-Luc Pidoux

Directeur des tirs : Patrice Deppen

Médailles de mérite : Florian Gloor

Délégué SVC : Louis-Claude Pittet

Banneret : Daniel Bocion.

7. Honorariat

Patrick Terry informe que nous allons nommer un membre d'honneur.

Entré au Conseil de la FAV en 1999, Jean Francey a repris le poste de directeur des tirs de feu François Tauxe qui prenait alors la fonction d'Abbé-président de la FAV.

Par de chaleureux applaudissements, l'assemblée nomme Jean Francey au titre de membre d'honneur de la FAV. Un diplôme lui est remis, attestant cette nomination.

Jean Francey remercie l'assemblée pour cette distinction d'honneur qui lui est décernée et qui le touche profondément. Durant 20 années de fonction, il a vu passer environ 2000 plans de tir dont le contrôle ne s'est pas toujours avéré évident. Mais les nombreux contacts qu'il a eus dans le canton lui laissent un merveilleux souvenir des abbayes vaudoises. Il souhaite à son successeur succès et satisfactions.

8. 10^e GRAND TIR des Abbayes Vaudoises 2018 à Montricher, rapport final

Patrick Terry souligne que ce tir s'est très bien déroulé ; il remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite, soit le comité d'organisation présidé par M. Norbert Penel, les bénévoles et les tireurs d'abbaye.

La parole est donnée à Norbert Penel, Abbé-président de l'Abbaye des Amis Réunis de Montricher, organisatrice du 10^{ème} GTAV.

Norbert Penel présente un rapport complet et détaillé sur l'organisation de ce 10^e GTAV dont les résultats ont dépassé les espérances des organisateurs.

Ce grand tir s'est déroulé sur 10 jours de beau temps. 1008 tireurs étaient inscrits, 985 d'entre eux ont finalement participé, représentant 90 abbayes. 163 groupes d'abbaye ont pris part à ce tir. 27'220 cartouches ont été tirées. Il est à signaler qu'il n'y a pas eu de problèmes au stand ! 405 distinctions et 269 cartes-couronnes ont été distribuées ! Martial Giroud, d'Yverdon-les-Bains a été couronné roi du tir. Renato Martinet de Cugy et Johann Mange de Vallorbe ont été couronnés vice-rois. L'abbaye de Burtigny a remporté le concours des abbayes. Norbert Penel souligne le plaisir que lui et son comité ont eu à organiser cette manifestation et, avec des propos enthousiastes, il encourage les futurs organisateurs à faire acte de candidature pour les futures éditions.

Patrick Terry réitère la gratitude de la FAV à l'Abbaye des Amis réunis de Montricher.

9. Loi sur les armes

Suite au résultat de la votation du 19 mai dernier, Patrick Terry propose d'attendre les prochaines directives. Comme Madame Béatrice Metraux a promis devant camera que les tireurs ne seraient pas trop touchés, il y aura lieu de réagir le moment venu.

10. Assurance avec l'USS

Un nouveau contrat d'assurance a été renégocié, celui en vigueur arrivant à terme en 2018. C'est par l'intermédiaire de notre membre d'honneur Werner Haenni que les négociations ont abouti.

Le montant finalement arrêté a doublé par rapport à l'ancien et s'élève à CHF 7'500.- /an.

M. Louis-Claude Pittet, délégué SVC, rappelle les risques couverts par cette assurance, soit l'assurance responsabilité civile de l'abbaye, l'assurance accident (couverture subsidiaire ou autre prestataire), l'assurance casco (matériel de sport). Il précise que tous les membres de l'abbaye sont au bénéfice de cette couverture. A noter encore que la couverture responsabilité civile couvre l'intégralité des activités organisées par l'abbaye.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Eric Zosso, Vaudoise Assurances à Fribourg.

11. Dates des prochaines assemblées des délégués

2020 : 75^e de l'Abbaye de la Sentinelle du Biolley à Vucherens. Cette candidature a déjà été acceptée. M. Sébastien Cherpillod, membre du Conseil, nous confirme la date du 9 août 2020.

2021 : Société de Tir des Bourgeois d'Avenches

2022 : 200^{ème} Abbaye de l'Union à Huémoz

2023 : ?

2024 : Sté d'Abbaye la Jeune Suisse, Le Pont

2025 : éven. Abbaye de Prilly. M. Pascal Hurni, greffier, nous informe des démarches en cours au sein de son Conseil.

2026 : éven. St-Prex

2027 : 500^{ème} Abbaye des Fusiliers de la Bourgeoisie de Moudon

2028 : 225^{ème} Abbaye des Carabiniers de La Sarraz. M. Denis Reymond, Abbé-président, se réjouit d'accueillir les délégués de la FAV à cette occasion.

12. Communications du Conseil

Patrick Terry rappelle et ordonne que, pour nous faciliter grandement la tâche, il faut respecter les délais notamment pour :

- l'envoi des plans de tir et commandes de munitions pour les fêtes d'abbayes avant le 31 janvier.

- le paiement des cotisations avec le numéro de l'abbaye et celui de la facture adressée aux abbés-présidents qui sont nos répondants dans tout le canton de Vaud.

- la communication le plus tôt possible des dates de jubilés, des invitations afin d'établir un calendrier du Conseil dès le début de l'année.

Charles-Henri Kohli rappelle que les changements d'adresse doivent lui être communiqués par le formulaire ad hoc que les abbayes reçoivent en fin d'année.

Florian Gloor rappelle les modalités relatives à l'octroi de la médaille de mérite, notamment le nombre d'années requises ainsi que les copies de procès-verbaux justifiant l'appartenance à un Conseil d'abbaye.

Jean Francey signale que cette année, il a été contraint d'écrire à 12 abbayes pour les informer que leur plan de tir était retenu, principalement pour paiement dû à la FAV en retard, pour confusion et/ou d'erreur dans les catégories d'armes et encore pour formule officielle manquante.

Louis-Claude Pittet, délégué de la SVC, informe qu'un tir cantonal est envisagé dans la région Broye-Vully-Moudon en 2021. Des contacts ont été pris avec les sociétés payernoises mais à ce jour un président du comité d'organisation est encore recherché. Si ce tir cantonal a lieu, une cible « abbaye » sera prévue.

13. Propositions individuelles et divers

Jean-Philippe Décoppet, Abbé-président de l'Abbaye des Laboueurs de Method, remercie la FAV et son représentant Jean-Jacques Mercier qui lui a remis la channe lors de la fête du 275^{ème} anniversaire de son abbaye l'année dernière.

Denis Reymond, Abbé-président de l'Abbaye de La Sarraz, remercie la FAV pour l'octroi de l'organisation de l'assemblée 2028.

Patrick Terry adresse encore des remerciements :

- aux membres du Conseil FAV pour leur travail,
- à l'Abbaye d'Yverdon ainsi qu'aux autorités communales pour leur accueil.

Le major de fête, Eric Gentizon nous donne quelques instructions pour la suite du programme.

La séance est levée. Il est alors 10h15.

Le greffier ad hoc :

Jean Francey